

Les Pratiques

Le contexte du secteur sport et handicaps	P 1
Des exemples de pratiques sportives	P 2
Quelques contacts utiles	P 2

Le sport et handicaps ?

Vous en avez entendu parlé ? Cette fiche vous présente un aperçu des pratiques sportives propres à ce secteur.

Sport et handicaps ?

Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, estime que le développement du sport est "un service public qui doit notamment garantir l'égal accès aux pratiques, sans discrimination sociale, physique ou de sexe et que la prise en compte du handicap est essentielle, car la pratique sportive est une source d'épanouissement pour tous et un creuset de solidarités irremplaçables". C'est dans ce contexte que le mouvement sportif français et le secteur médico-social (associatif et administratif) se mobilisent avec le soutien de l'état et des collectivités afin de proposer des pratiques sportives adaptées, sûres et attrayantes aux personnes handicapées. Au travers de financements, accompagnements techniques et de mise en place de programmes d'activités ciblées, la France possède aujourd'hui une gamme large et particulièrement pertinente d'activités physiques et sportives à destination de personnes en situation de handicap. Cette fiche doit vous servir à découvrir, par un aperçu, l'étendue de l'offre sportive et vous orienter vers d'autres sources d'informations afin d'approfondir vos connaissances.



: crédit photo FFSA



: crédit photo FFH

Quelles pratiques existent ?

Trois fédérations sportives reconnues par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ([FF Handisport](#), [FF Sport Adapté](#) et la [F Sportive des Sourds de France](#)) se chargent pleinement du développement de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap. En plus de ces instances « spécifiques » il est constaté aujourd'hui que de plus en plus de fédérations sportives dites « ordinaires » proposent du sport pour les personnes handicapées. Cette offre se complète par l'existence de pratiques sportives dans le milieu médico-social, le milieu scolaire, en famille et entre amis. Ces champs de pratique sont encadrés soit par des bénévoles soit par des professionnels formés à la prise en charge du handicap dans leurs programmations sportives.



: crédit photo FFH

Dans tous ces contextes l'offre sportive est variée et vise à répondre aux multiples finalités concernant la population de sportifs en situation de handicap : la compétition, les loisirs, l'éducation, la santé, la rééducation, le bien être... Les différentes formes de pratiques se sont créées pour répondre aux attentes et besoins de sportifs handicapés physiques (amputés, paraplégiques, infirmes moteur cérébraux,...), sensoriels (mal voyants, sourds,...) et mentaux (trisomiques 21, déficients intellectuels,...). Plus de 40 disciplines sportives qui se pratiquent en France au cours de programmes sportifs différents (fédéraux, scolaires, municipaux...). Peu (voir aucune) de disciplines sportives restent inaccessibles aux sportifs en situation de handicap. Afin de faciliter et développer ces pratiques des experts du monde sportif savent, lorsque cela est nécessaire, adapter les réglementations sportives, créer du matériel spécifique, rendre accessible des installations, modifier les méthodes d'entraînement et proposer des formations. Grâce aux aides de l'état, des collectivités et des fédérations bon nombre de sportifs en situation de handicap intègrent une pratique sportive classique dans le club de leur choix et un nombre considérable de sportifs accèdent à des pratiques personnelles de loisirs. Néanmoins, 50 000 licenciés sont répertoriés dans les trois fédérations sportives « sport et handicaps » citées ci-dessus où ils trouvent un accès aux compétitions et aux programmes de pratiques spécifiques (les activités motrices (ffsa), le challenge jeunes (ffh) par exemple)



Les sportifs de la F.F. Sport Adapté sont engagés dans des compétitions sportives selon les critères suivants : niveau de performance dans l'épreuve considérée, capacité plus ou moins importante à comprendre, retenir et appliquer les codes et règles sportifs, capacité plus ou moins grande à « vivre » la compétition.



Sport paralympique parmi les plus populaires, l'athlétisme fut l'un des premiers sports à être intégré au programme des Jeux Paralympiques à Rome en 1960. L'athlétisme se pratique très peu en loisir. C'est une discipline "mesurable" d'où une forte aspiration des athlètes à la compétition et à la confrontation.



Les activités physiques de pleine nature (APPN) sont de plus en plus pratiquées, notamment pour le plaisir de "s'évader" dans un environnement naturel. Les personnes handicapées, n'échappent pas à cette tendance. Aujourd'hui les possibilités de satisfaire ce désir de sensation et de liberté sont de plus en plus nombreuses, entre autres grâce au label "Espace Loisir Handisport".



S'appuyant sur le postulat que toute personne handicapée est capable de progresser, apprendre, communiquer, les activités motrices constituent le mode d'accès à une pratique d'activités physiques adaptées pour les personnes les plus démunies. Elles s'adressent aux personnes présentant une déficience mentale profonde, aux personnes polyhandicapées, aux personnes atteintes de troubles psychopathologiques majeurs.



Les grands handicapés ayant peu de représentation dans bons nombres d'organisations sportives, la sarbacane est l'activité de référence qui leur est réservé exclusivement. Il permet le développement des qualités techniques d'adresse et met en jeu des capacités de concentration et d'endurance.

Crédit photos : FFSA / FFH / PRNSH

Logos



Sites Internet et contacts

Exemples de pratiques fédérales et informations sur les pratiques :

<http://www.ffsa.asso.fr>

<http://www.handisport.org>

<http://www.f-s-s-f.org>

<http://www.ffcanoe.asso.fr>

http://www.fft.fr/a_vous_de_jouer/tennis_en_fauteuil.html

Pour plus de renseignements :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr>

Sur les handicaps :

<http://www.handicap.gouv.fr>

e-mail : prn.sporhandicaps@jeunesse-sports.gouv.fr site Internet : www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr